

PROGRAMMES EMPLOI JEUNESSE

●●● De bons emplois pour les jeunes Canadiens et Canadiennes.
De nouveaux talents pour les entreprises canadiennes.



La Stratégie emploi et compétences jeunesse (SECJ) est l'engagement pris par le gouvernement du Canada pour s'assurer que les jeunes Canadiens peuvent acquérir l'éducation, les compétences et l'expérience de travail dont ils ont besoin pour se tailler une place dans un marché du travail en constante évolution.

Administré dans le cadre de la SECJ, le Programme emploi jeunesse du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada (PARI CNRC) offre aux petites et moyennes entreprises une aide financière sous forme de partage des coûts pour l'embauche de jeunes diplômés postsecondaires afin qu'ils travaillent sur des projets d'innovation.

MON ENTREPRISE EST-ELLE ADMISSIBLE?

Pour être admissible à l'aide financière offerte dans le cadre du Programme emploi jeunesse du PARI CNRC, votre entreprise doit être :

- une petite et moyenne entreprise comptant un effectif de 500 employés équivalents temps plein ou moins;
- constituée en société et à but lucratif;
- désireuse de renforcer sa capacité d'innovation et disposée à établir un partenariat avec le PARI CNRC.

POURQUOI EMBAUCHER DES JEUNES?

En participant au Programme emploi jeunesse, non seulement vous profiterez de l'apport de nouveaux talents et de nouvelles idées au sein de votre entreprise, mais vous contribuerez également à atténuer les obstacles que doivent surmonter les jeunes pour traduire leur formation en compétences et en une précieuse expérience de travail, afin qu'ils puissent faire une entrée réussie dans le marché du travail, accéder à de bons emplois et demeurer en poste.

Les jeunes embauchés dans le cadre du programme pourront prendre part à vos projets de nature commerciale, technique ou technologique, pour vous aider à :

- faire progresser vos travaux de recherche et développement, d'ingénierie ou multimédias;
- mettre au point de nouveaux produits et procédés;
- réaliser des études de marché sur de nouveaux produits technologiques;
- soutenir votre développement commercial en lien avec la science et la technologie;
- améliorer votre service à la clientèle.

QUI PUIS-JE ENGAGER?

Les projets réalisés dans le cadre du Programme emploi jeunesse doivent être d'une durée d'au moins six mois et d'au plus 12 mois. Pour être admissible, une personne diplômée doit :

- avoir entre 15 et 30 ans (inclusivement);
- être titulaire d'un diplôme d'études postsecondaires;
- être citoyen canadien ou résident permanent du Canada, ou avoir le statut de réfugié du Canada (les permis de travail ou les visas d'étudiant ne sont pas admissibles);
- être légalement autorisé à travailler conformément aux lois et aux règlements provinciaux applicables;
- participer pour la première fois à un programme d'expérience de travail de la SECJ s'adressant aux diplômés postsecondaires.

COMMENT PUIS-JE PARTICIPER AU PROGRAMME?

Veillez communiquer avec nous pour obtenir de plus amples renseignements et parler à un de nos représentants.

●●● PARI CNRC · 1-877-994-4727

[CANADA.CA/PARI-CNRC-JEUNESSE](https://canada.ca/pari-cnrc-jeunesse)

© 2019 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le Conseil national de recherches du Canada.
Papier : No de cat. NR16-291/2019-F • ISBN 978-0-660-31919-3
PDF : No de cat. NR16-291/2019F-PDF • ISBN 978-0-660-31918-6
072019 • Also available in English

CNRC.CANADA.CA •   